

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**IMPÔTS SUR LES SPECTACLES
CERCLES ET MAISONS DE JEUX**
(CGI, ann. IV, art. 149 à 155)

Mois d _____

DÉCLARATION MENSUELLE
(À déposer en un exemplaire à la recette des douanes)

IDENTIFICATION
NOM et prénom de la personne imposable (ou raison sociale de l'entreprise) :
.....
Adresse :
..... Tél :

RECETTES RÉALISÉES
● Report du total cumulé des recettes figurant sur la déclaration précédente
.....
● Recette de la période visée ci-dessus
.....
Total (à reporter sur la prochaine déclaration)

LIQUIDATION DE L'IMPÔT			
Paliers de recettes à considérer	Ventilation de la recette imposable	Taux	Montant de l'impôt
Jusqu'à 30.490 €	10 %
Au-dessus de 30.490 € et jusqu'à 228.700 €	40 %
Au-dessus de 228.700 €	70 %
		Total

MODE DE PAIEMENT (1), DATE, SIGNATURE	À	le ____/____/____
Numéraire : <input type="checkbox"/>		Signature
Chèque (2) : <input type="checkbox"/>		
Virement : <input type="checkbox"/>		

Réservé au Service	
Date de réception : ____/____/____	Prise en recette Montant :
	N° OP. :
	Date : ____/____/____

(1) Cocher la case utile.
(2) Etablir les chèques bancaires ou postaux à l'ordre du Trésor Public.